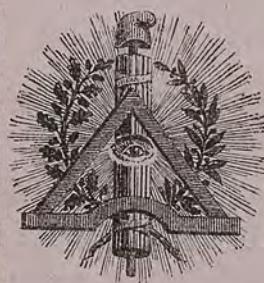


FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



TESTAMENT

DE M. CHRÉTIEN-FRANÇOIS
DE LAMOIGNON,



Chevalier, Marquis de Bâville, ancien *Président à mortier au Parlement de Paris, & ancien Garde-des-Sceaux de France :*

Ecrit de sa main, la surveille de sa mort, & communiqué par le sieur de Lorges, son homme de confiance.

Au nom du Père, & du Fils, & du Saint Esprit, Ainsi soit-il.

AUJOURD'HUI, 12 mai 1789, moi, Chrétien-François de Lamoignon, sain de corps, de tête & d'esprit, comme à mon ordinaire, ai fait mon présent testament.

Je recommande mon ame à Dieu, à la Vierge, à tous les saints du paradis, &

A

Singulièrement à S. François, mon patron. Oui, grand Saint ! qui, par vos pénibles courses dans les Indes, & vos travaux opiniâtres à enseigner la morale évangélique, avez tiré de l'esclavage de l'erreur tant de créatures, pour les conduire au séjour des bienheureux, en les éclairant du flambeau de la religion chrétienne, c'est vous sur-tout que j'implore : accueillez favorablement ma prière ; daignez jettter un regard de compassion sur un pécheur qui n'a plus de ressource que dans la miséricorde divine : prosterné à vos pieds, les mains suppliantes & tendues vers vous, & courbé sous le poids accablant de mes crimes, que deviendrai-je, hélas ! si vous rejetez les vœux ardents que je vous adresse ? Effrayé de l'idée de l'éternité que je vais bientôt habiter ; abattu par la crainte de paroître devant un Dieu vengeur dont mes fautes ont attiré la colère sur ma tête ; agité entre l'espoir flatteur d'obtenir mon pardon, & la cruelle incertitude d'expier, par des tourmens infinis, toutes mes scélératesses, faites que par le secours de votre médiation, j'éprouve les effets de sa clémence, quoique j'en sois indigne.

Comme je touche au bout de ma carrière, puisque mon existence ne dépendant

que de moi , j'en puis avancer le terme ;
je vais donc tracer mes dernières dispo-
sitions : c'est une amende honorable que
j'adresse à la bonne foi que j'ai souvent
violée , à la confiance publique que j'ai
trahie , & au bonheur général dont j'ai
toujours été le destructeur.

Qu'on ne se trompe pas sur la véritable
cause de ma mort : Traître à la patrie , à
mon roi , à la nation , dépositaire infidèle
des deniers de la succession du sieur de
Beaujon , dont j'étois l'exécuteur testamen-
taire , & que j'ai dissipés ; abhorré de l'u-
nivers entier , de ma famille , de mes amis ,
& de moi-même , il m'est impossible d'é-
touffer plus long - temps la voix de ma
conscience ; elle se fait entendre avec trop
de force : elle me crie incessamment que
je ne puis rester davantage sur la terre ;
tels sont les motifs qui ont provoqué
mon dernier soupir , & qui , peut-être , me
conduiront dans un séjour éternel de dou-
leurs : car comment douteraï-je de mon
funeste sort ? Ayant été inspiré par le diable ,
& la plus fidèle de ses créatures , je dois
conséquemment être son partage : j'y ai
déjà un pied , & je crains bien que ma vile
carcasse ne tarde pas à y descendre .

Des aveux dictés par le remords & la

Sincérité, fléchiroient-ils la justice suprême ?
 Que j'ai de raisons pour penser le contraire !
 Et combien je vais me rendre encore davantage l'objet de l'exécration générale, en ne dissimulant rien ! mais la position douloreuse dans laquelle je me trouve m'y force, il faut m'y conformer.

Pardonnez-moi, grand Dieu ! d'avoir dépouillé toute honte, toute retenue, & d'avoir insolemment abusé des priviléges de ma place, dont je ne devois faire usage que pour cimenter la confiance, & établir le patriotisme.

Mon nom, mon rang, n'ont mis à l'abri de la fureur publique, je me suis sauvé à la rage légitime du François ; mais l'horreur, le regret, le déchirement m'ont suivi jusqués dans ma retraite ; la froide tranquillité du crime, ce front que je présentai à la nation assemblée, ce cœur gangréné, cette ame où il ne régnoit plus que la soif des grandeurs, m'ont abandonné sur le seuil de la porte de mon exil ; il ne m'est plus resté qu'une machine dont les ressorts usés ne pouvoient s'emparer de l'apparence.

O mon roi ! pardonnez-moi si je vous ai si cruellement, si indignement trompé : doué d'une ame vertueuse & franche, vous étiez loin de prévoir que sous des dehors

séduisans je méditois les plus grands crimes : vous ignoriez , hélas ! que je n'avois pour guide que l'ambition , pour dieu que le vil & sordide intérêt , & pour but dans toutes mes actions , que d'établir mon pouvoir sur les ruines de la félicité publique.

Pardonnez-moi , robins , abbés parlementaires , & soumis à l'étendue de mon autorité : malgré vos lumières je vous ai trompé ; il s'est trouvé parmi vous des perfides , des lâches , qui , sans pudeur ont vendu la compagnie ; c'est ainsi que tout m'a été dévoué , je leur dois des preuves de ma reconnoissance , & chacun d'eux a droit à la répartition de mes dons.

Pardonnez-moi , victimes souffrantes de ma rage barbare & secrète ; vous languissez peut-être encore dans le fond des cachots , appréhendant à chaque instant le coup de la mort ; vous accusez le monarque , ce roi sensible & bon , détrompez-vous , c'est ma main qui vous y a conduit en le rendant dupe de mon caractère , de ma candeur ; usurpant ainsi toute la force & l'autorité , j'ai seul dirigé le trait qui vous assassine.

Et vous , peuple , ah ! que de larmes à répandre ! que de reproches à me faire ! Affaissé sous le poids de la misère , l'inaction , le besoin de tout vous ont mis

les armes à la main ; le désespoir vous a prêté des forces ; le hasard & la curiosité ont fait périr plusieurs d'entre vous ; la mort la plus infame a fourni l'exemple de la punition , n'accusez que moi de ce tissu d'atrocités , il étoit combiné , & quelques jours de plus , la France , par mes soins , devenoit le théâtre du brigandage , de la révolte , d'un gouffre où l'on n'auroit osé faire un pas sans frissonner. A qui vous en seriez-vous pris ? Hélas ! encore à votre souverain ; hé bien ! c'étoit moi seul qui tramois ces sourdes & iniques intrigues.

Pardonne de même , ô mon cher de Maupeou ! si dans ce moment terrible , où le badinage n'est plus de saison , j'entre dans des détails ; ne me reproche pas d'avoir fait faux bon à la confiance intime , & à la fidélité que nous nous étions jurée ; il m'est impossible de reculer , & le faut est trop effrayant pour étouffer des scrupules sur le bord de la tombe.

Pendant le cours de mon ministère , je me suis plu à ramasser les différentes idées rassemblées dans les têtes des méchants qui me faisoient périodiquement la cour. Je cherchois à calquer mon plan sur le tien , & à profiter des sages conseils que tu m'avois donnés pour ne pas manquer mon

coup ; une destinée fatale qui me poursuit a fait échouer mes opérations. Je pressentis cet événement ; il ne me restoit plus qu'un parti , que j'embrassai. Il y avoit long-temps que je soudoyois les infames suppôts de la calomnie ; je doublai leurs honoraires , & peu s'en fallut que je ne fisse disparaître le génie tutélaire de la monarchie françoise.

Quelles réparations ne dois-je pas vous faire , Baron de Breteuil ! Souvent votre stoïque inaction m'a fourni des prétextes auprès de Louis , pour déclamer contre les occupations de votre ministère : la cour plénière vous en vengea : je suis bien éloigné de vous en vouloir , je méritois cette punition.

Aussi souple que vindicatif , mes relations se sont étendues par-tout ; j'ai tout vu , tout dominé , & le grand nom d'autorité , & d'autorité royale dont je me servois à telle fin que de raison , a rendu toujours surs les coups que je portois.

Pauvre Brienne ! qu'est devenu cet heureux temps où nous travaillions de concert à hâter la ruine de la nation par des projets ridicules & absurdes ! Tes lumières , aussi bornées que les miennes , pouvoient-elles jamais pénétrer l'ensemble des ressorts

qui font agir l'immense machine de l'administration? Pardonne, si je te parle aussi ouvertement; mais, en conscience, puis-je dissimuler que nous n'étions point faits pour occuper un si haut rang? Nous avons cherché, il est vrai, à nous y maintenir en commettant toutes sortes d'horreurs; que nous en est-il revenu? Elles n'ont servi qu'à précipiter ta chute & la mienne.

Ah! ma parole expire en ce moment sur mes lèvres, ou plutôt ma main se refuse de continuer à tracer les iniquités dont je suis le moteur, & mon infame association avec les persécuteurs connus & fugitifs de la monarchie: il faut cependantachever.

Le parlement est généralement blâmé par l'organe du peuple: le mérite-t-il? *Gardez-vous d'en douter*; mais ce n'est encore que moi qui ai fait naître la source de cette division, en cherchant à rompre la concorde entre ces prétendus soutiens des lois, & les plébéiens qui sont forcés d'y recourir.

Depuis que les fleurs de lys sont occupées par ces têtes sans cervelle qu'on conduit à gré, & dont la raison est totalement bannie, j'avois bien compté sur l'assurance & la réussite de mes combinaisons, tout devoit me les garantir; mais elles se sont avisées d'apporter de la résistance.

où réellement elles devoient enregistrer aveuglement. Eh ! qu'est-ce que tout cela a produit ? la dissension ; & leurs sottes contrariétés n'ont fait qu'exalter des têtes parisiennes à qui le commun bonheur importe fort peu , pourvu qu'à la suite du trouble elles jouissent des fruits du pillage.

Ce n'est pas là radoter , ce me semble , pour un homme qui va prendre congé d'un roi qui le méprise , d'un assemblage d'amis qui l'abandonnent , & des infracteurs de notre traité secret , qui appuient déjà le pied sur mon cadavre , & me renient sans pitié.

Faut-il ainsi déserter de ce monde pour aller probablement à tous les diables , sans apporter quelqu'ordre à ses affaires ? La religion que j'ai bravée , l'incertitude où je suis sur ma place au vide universel , & tant d'autres motifs m'ordonnent d'être utile à mon dernier moment , puisque dans le cours de ma vie je n'ai fait que nuire : & c'est , d'après cette sainte inspiration , ce conseil secret de la Providence , que je prie mon exécuteur testamentaire d'accomplir mes dernières volontés.

Mais afin de descendre au ténébreux manoir la conscience un peu degagée , avant de dicter l'emploi que je veux qu'on fasse

de ce que je possède , je dois encore un aveu qui ne peut que me soulager , quoique son exposé me flétrisse plus que le fer rouge de l'exécuteur , qu'on n'occupe qu'à détruire ce que nous autres grands , appellons la vermine populaire .

Sans Calonne , cet aimable fugitif , aussi philosophe que Diogène , & qui ne pouvoit concevoir comment on pouvoit attacher un prix aux richesses , & qui , sous une autre forme que ce cynique incompréhensible , traitoit le monarque en Alexandre ; c'est-à-dire , cherchoit à lui inspirer le mépris le plus évident pour les dons de la fortune , profitoit ainsi de la confiance d'un maître adoré , qui ne s'est jamais rendu qu'aux preuves les plus convaincantes de l'iniquité , tant son cœur tremble à la soupçonner ; sans Calonne , dis-je , je n'aurois certainement pas poussé mes entreprises si loin .

C'est donc à ce contrôleur , que je dois la réussite de la plus grande partie de mes projets : que lui importoit l'emploi des finances ? En vain les gémissemens du peuple retentissoient aux quatre coins de la capitale , & cherchoient dans les cœurs sensibles un écho qui pût repêter avec eux , *c'est le plus pur de notre sang dont vous vous abreuez :*

prenez donc notre vie, puisque vous envahissez nos biens. Ces rumeurs ne me sont jamais parvenues ; comme chef de la justice , j'aurrois pu remédier à cette dépréciation , mais Calonne connoissoit mon foible , & le courroux doit-il l'emporter sur le son flatteur de l'or , ou sur l'énergie du stile enchanteur des billets de caisse d'escropte ?

Ainsi , avec les deniers royaux , je me suis concilié tous les suffrages , j'ai acheté le secret des décisions les plus mystérieuses ; & comme la bonne foi , quoique bannie du commerce de la société civile , trouve encore quelqu'asile dans la cour des fripons , Calonne & moi , n'avons jamais rompu le serment de nous être fidèlement attachés.

Il ne faut pas moins que la perspective accablante de ma dernière heure , pour oser transgresser ces engagemens : il me pardonnera sans doute aussi.

Suis-je bien en droit detester ? je le crois : n'est-il pas dans l'ordre reçu de disposer de ce qui nous appartient , envers des personnes à qui nous croyons devoir donner des marques de notre reconnoissance en faveur des services qu'elles nous ont rendus ? La loi a prononcé sur cet article : je puis donc user du privilège qu'elle m'accorde.

D'abord je donne & legue à M. *Necker*, à cet homme adorable, le manuscrit de ma confession générale : son époque récente en établit la sincérité. Qu'il n'en doute en aucune manière, elle sera pour lui une clef nécessaire pour ouvrir le temple de la bienfaisance que nous avions fait fermer, Brienne & moi.

Je lui donne & legue en outre un paratonnerre, pour le garantir de la foudre que le clergé, la noblesse & les parlemens voudroient faire éclater sur sa tête, dans l'orage qu'ils forment & grossissent incessamment contre lui.

Je donne & legue à M. *le premier président du parlement de Paris*, une phiole renfermant un philtre dont l'effet inévitable étouffe les semences d'orgueil, restreint le magistrat aux devoirs sacrés de son état, & l'empêche à jamais de former son malheur, en bravant sans respect ni décence l'autorité royale.

Je donne & legue à mon cher *Desprémenil*, une tarrogue, ou très-long tuyau de fer blanc, avec lequel, à l'exemple des vils gredins du quai, il pourra haranguer la populace sans détruire sa poitrine. Je

I lui dois cette preuve de mon amitié. Après avoir aboyé au barreau aussi constamment, après avoir établi les principes de la sédition, il pourra désormais en place publique lâcher ses argumens à l'oreille, mais qu'il prenne garde à *Clivet* (1) qui, sans égard pour son éloquence abusive, le traînera droit à la Force.

Je lui donne & legue encore les quatre merlins avec lesquels les gardes françoises étoient sur le point d'enfoncer les portes de la grand'chambre où il s'étoit refugié, dans la fausse persuasion que le sanctuaire des loix le mettroit à l'abri des recherches du prince.

Je donne & legue à mes bons amis, *Bergasse*, *Kornmann* & *Gorsas*, en considéra-

(1) J'invite tous les honnêtes gens à se méfier de ce scélérat, dont l'infame conduite fait horreur à toute la nature : en le traitant de coquin je ne m'avance pas trop ; d'abord tous ceux de son espèce le font ; mais il tient en perfexion le grand secret. D'assez bonne famille, & frère d'une femme-de-chambre de quelqu'une de nos dames attachée à la reine ; rebuté, chassé de ses parens, il décrota, & parvint à se faufilez chez un inspecteur de la librairie, qui, quoique peu susceptible par état, le chassa pour friponneries : il entra chez le sieur Lehoux, autre suppôt de police, qui lui sauva la corde qui ne peut lui fuir.

tion des sentimens d'estime qu'ils m'ont
temoignés.

Savoir , au sieur *Bergaffe* , deux exemplaires sur papier velin , de l'arrêt du parlement de Paris , dans son affaire contre *Beaumarchais* , &c.

Au sieur *Kornmann* , une corne d'abondance , pour ajouter à celles qui lui ont été plantées par le prince de Nassau , & dont *Beaumarchais* & *Daudet* avoient déjà fomenté les premiers germes.

Au sieur *Gorsas* , une plume sans fin , pour le mettre à même de consommer l'impertinente collection des rapsodies qu'il expose au grand jour de la lecture : quel trésor pour un littérateur aussi fecond !

Afin de prouver à M. *l'archevêque de Sens* ma tendre & constante amitié , & satisfaire son goût décidé pour les images obscènes & les tableaux lubriques , je lui donne & legue ma collection complète de mes charmans dessins d'après nature. Les soixante-quatre représentent au naturel les positions lascives que l'aimable *Contat* de la comédie françoise a exécutées devant *Touzet* , mon dessinateur , & à la plus grande partie desquelles j'ai eu la complaisance

de servir de second ; ce sont des morceaux rares & propres à ranimer sa vigueur éteinte & ses sens énervés ; c'est au moins là mon intention.

Je donne & legue à *Lenoir*, ancien lieutenant de police, toutes les malédictions que le peuple a maintefois portées à mon tribunal contre lui. Par une complaisance aussi basse que criminelle, je les ai dissimulées ; mais comme je ne fais où je vais, & qu'en pareil cas on y regarde à deux fois, je lui rends ce qui lui appartient à si juste titre : il ne doit pas s'en plaindre, sa lâche association avec Beaumarchais & plusieurs membres du parlement de Paris, pour le commerce exécrable & illégitime des grains, les bâvues & les horreurs de son administration, tout lui annonce une place dans le séjour que je vais probablement occuper.

Je lui donne & legue de plus, le fusil avec lequel je vais me brûler la cervelle, pour en faire le même usage que moi, attendu que quand on est perdu de réputation comme lui dans l'opinion publique, la vie n'est plus qu'un pesant fardeau qu'il n'est guère possible de supporter, & qu'on ne

peut plus d'ailleurs se montrer dans le monde sans rougir de confusion.

Comme les bonnes actions doivent toujours être récompensées, je donne & legue à la charmante *comtesse de Chabannes*, toutes les sommes extorquées au trésor royal, avec lesquelles le cher de Calonne achetoit ma faveur & mon silence. Le voyage qu'elle fit à Londres pour embrasser encore son adorable fugitif, & réitérer des nouveaux sacrifices à Vénus, est une preuve évidente de son bon cœur. N'est-il pas juste que ce qui vient de la flûte, s'en retourne au tambour?

Je donne & legue au *doyen de Notre-Dame*, le foin & l'avoine restant dans mes écuries, & dix-huit francs pour acheter un bréviaire. Si Dieu daigne lui ouvrir les yeux, il ne s'occupera que de cette lecture consolante & spirituelle, & n'intriguera plus méchamment & fourdement à l'assemblée des états.

Je donne & legue à l'*avocat-général Seguier*, une phiole remplie de bon sens, dont l'élixir est encore propre à corriger l'orgueil, étouffer la vengeance. Si le geai s'est jusqu'alors paré des plumes du paon dans

dans ses ridicules & pompeux réquisitoires, j'ose espérer que cela ne sera plus, & je suis certain de sa reconnoissance.

Je donne & legue à M. *de Barentin*, mon successeur, un bourlet, des lisières, & une paire de lunettes, dont l'effet magnétique empêche les cerveaux timbrés & sans énergie, de faire des sottises. J'engage MM. les directeurs des archives & ordonnateurs des bâtimens, de faire biffer d'une des cours du palais le nom de Lamoignon. Si mes ayeux célèbres par leurs vertus l'ont illustré, je dois convenir que je l'ai voué à l'infamie & au mépris.

Je recommande très-fortement à M. l'ex-ministre *de Brienne*, de faire une pension au charpentier de la ville. Chaque fois qu'il la payera, il pourra se dire, *je l'ai échappé belle.*

Je donne & legue à MM. *le comte de Rivarol & marquis de Champcenetz*, une plume d'acier poli, détrempée dans le fiel de la calomnie, & une liqueur distillée par la noirceur & la trahison; comme c'est le seul but de leurs travaux, ils pourront écrire en toute

sûreté , je leur garantis le succès , à quelques coups de bâton près.

Comme le vice le plus infame est l'ingratitude , je donne & legue à *madame de Marcantin* , notaire , une somme de 8000 liv. pour la dédommager de celle dont Calonne devoit la gratifier , lui qui en prenoit partout où il en trouvoit , & qui réussissoit toujours par des fausses promesses. Cette somme lui fera oublier sa molle foiblesse , & le mari à la mode aura moins de chagrin d'avoir laisser partager sa couche nuptiale.

Je donne & legue au *marquis de Beaupoil de Saint-Aulaire* , une culotte de velours noir usée , pour se donner un air d'importance ; avec cette défroque , il pourra se rendre utile.

Je donne & legue au *comte de Mirabeau* , un creuset à toute épreuve , dans lequel peuvent se refondre toutes les mauvaises qualités , vices de cœur , ame de boue , friponneries , scéleratesses rafinées. A qui puis-je mieux m'adresser ? oui , M. le comte , mon creuset sera pour vous , mais je ne vous le legue qu'en tremblant ; car , malgré son efficacité il pourroit très-bien ne pas rem-

plir l'objet pour lequel je vous le destine ; il est tant de cures surprenantes , qu'il ne seroit pas extraordinaire que l'art & la nature épuisant toutes leurs ressources pour faire de vous un honnête homme , ne parvinssent qu'à compléter un coquin. Le plus fort en est fait , mais malgré cela , ne laissez pas que d'accepter mon creuset , & , croyez-moi , courez promptement à la refonte.

Je donne & legue pareillement *au comte de Mirabeau* , les deux arrêts du conseil , qui suppriment sa feuille des états-généraux , & les papiers périodiques y relatifs ; c'est un excellent remède pour appaiser la chaleur du style , & faire rentrer la plume de ces écrivains mercenaires , dans les bornes de la décence. On peut en juger par ses lettres écrites depuis à ses commettans.

Pour reconnoître en quelque façon le pompeux galimathias dont *l'abbé de la Fage* a si souvent régalé mon égoïsme , je lui donne & legue un talisman composé par un sage de la Grèce , avec lequel il pourra sans crainte continuer d'agioter sourdement aux assemblées , & faire autant de mal qu'il pourra sans aucune crainte.

Je donne & legue à *l'abbé Roi* , un léger

bout de corde ramassé sur le lieu du supplice de ses premiers confrères, à la porte saint-Antoine.

Je rends à M. de Calonne un manuscrit de sa composition, & commenté par son cher frère, l'abbé, ayant pour titre, *Traité simple & inévitale pour absorber en peu de tems les finances de la monarchie françoise.*

Je veux qu'il soit distribué à Laurent, vingt-cinq louis pour le faire imprimer. Un ouvrage plein d'aussi grandes vues, & qui traite d'objets si importans, ne sauroit être trop payé.

Je donne & legue au même M. de Calonne, une rame de papier brouillard, pour remplacer celui des billets de caisse d'escompte avec lesquels il se plaisoit jadis à allumer ses bougies & celles de madame Lebrun.

Je donne & legue à ladite dame Lebrun, tous les ustenciles laissés à Bâville dans ma garderobe particulière, & qui ne sont qu'à usage de femme; elle ne doit pas se formaliser de ce chétif présent; quand on a réellement besoin des choses, on doit tou-

jours les accepter pour s'en servir telles qu'elles sont.

Je donne & lègue à l'avocat *Target*, une flûte à bec, pour divertir l'assemblée des états-généraux.

Je donne & lègue à l'abbé *Maury*, les rabats de la chancellerie, qui, bien retaillés, lui feront encore honneur.

Je donne & lègue à madame *Dépreménil*, un bidet mécanique : quand on vient de perdre une pension, on doit se tenir propre, & très-propre.

Je donne & lègue à MM. l'abbé *Sabatier* & *Fréteau*, conseillers au parlement de Paris, chacun une copie par *duplicata*, des deux lettres de cachet, qui les ont conduit, le premier à Arles en Provence, & le second au Mont S. Michel, en Normandie, & ce, pour se rappeler d'être un peu plus modérés à l'avenir dans leurs expressions envers l'autorité royale.

Je donne & lègue à M. *Molé de Champlatreux*, mon gendre, tous les livres de droit de ma bibliothèque, afin d'y puiser

les connoissances dont il a si essentiellement besoin , pour s'acquitter avec plus d'exactitude qu'il ne l'a fait jusqu'à présent des devoirs de sa place. Je l'engage sur-tout à bien méditer les principes du code de Justinien , qu'il n'a jamais lu : il y découvrira , que le magistrat doit s'occuper soigneusement de rendre à chacun ce qui lui appartient ; que son opinion ne doit jamais se laisser entraîner par des motifs de haines particulières , comme il en a déjà donné la preuve dans une affaire criminelle , jugée à la Tournelle au mois de janvier dernier , contre une famille honnête dont le seul crime étoit de s'être plaint d'avoir été volée. Je fais bien qu'en se comportant ainsi , il ne fait que marcher sur les traces de ses dignes confrères , mais je dois le prévenir qu'une conduite aussi infame que scandaleuse , ne fait qu'augmenter l'indignation que tous les François ont déjà conçue contre les parlemens.

Je donne & lègue à *Pièpape* , mon ancien secrétaire , un ganif à quatre lames , & à manche d'or , pour tailler des plumes à M. *Necker* . Je n'étendrai pas plus loin , à son égard , la largesse de mes dons , attendu que pendant le cours triomphant de ma

prospérité , il a eu le talent de s'amasser bien adroitemment une vingtaine de mille livres de rente.

Je donne & lègue à M^e *Blondel*, avocat au parlement , également mon ancien secrétaire , 6000 liv. de rente pour le dédommager de la perte de son état , dont je suis l'auteur , & s'épargner le désagrément de rentrer au barreau , où il ne manqueroit pas d'essayer des tracasseries de toutes espèces de la part des jappeurs crapuleux du palais , pour le punir d'avoir partagé mes occupations , & coopéré à l'état d'inertie dans lequel l'ordre est resté pendant la suspension du parlement ; car tout le monde fait que cette portion de la méprisable robinaille , s'associe aux querelles des parlemens , tandis que ceux-ci en rient sous cap ; qu'ils ne s'en servent que quand ils en ont absolument besoin pendant l'orage , pour détourner de dessus leur tête le coup qui les menace , comme des chasseurs lâchent des chiens sur un sanglier redoutable , pour ne pas être les victimes de sa fureur , & que , lorsque le calme repaît , la simarre gourmande de la bonne manière le chaperon , s'il vient à s'émanciper un peu trop dans ses plaidoyers : témoin

L'avocat Duverrier dans l'affaire Kornmann.

Je donne & lègue à *Leprétre de Boisdeville*, avocat au parlement de Paris, dix mille livres une fois payées, pour l'aider à se libérer envers l'architecte qui lui a reconstruit sa maison, rue de la Harpe, & qu'il se trouve dans l'impossibilité de payer. Ce legs est fait en reconnaissance des offres vives & pressantes qu'il m'a réitérées d'occuper une place de lieutenant général dans un grand bailliage.

Je lui donne & lègue en outre 42 sols par jour pour se nourrir. La médiocrité de ses talens, la prédiction que défunt son père, ancien bâtonnier, lui a annoncée depuis long-temps, qu'il ne seroit jamais qu'une bête, s'étant accomplie, sa manière désagréable de parler en public, l'ayant réduit à un état de détresse fâcheuse, je lui dois cette foible marque de mon humilité, à condition cependant que dans le peu de causes dont on le chargera à l'avenir, il n'adoptera que celles qui auront pour base l'équité, & qu'il ne dégradera point la sublimité, la noblesse, la gloire de la profession d'avocat, en défendant le crime contre l'innocence, & en se livrant aux intrigues les plus basses, comme les

plus avilissantes pour faire triompher l'un au détriment de l'autre , comme il vient récemment de le faire dans une affaire criminelle au bailliage du palais , conjointement avec le *Brouin de la Guadeloupe* , lieutenant-général , & *Minier* , procureur du roi , qui ont eu la turpitude & l'indignité de se prêter à une pareille manœuvre .

Je donne & lègue à *le Brouin de la Guadeloupe* , ci-dessus nommé , quatre grains d'ellébore , pour le guérir de sa peur que le bailliage du palais ne fut supprimé , & dont il n'est pas encore totalement rétabli .

Je lui donne & lègue en outre six gros de science , dix de bon sens , & deux d'équité , pour corriger l'influence de l'imbécillité , de l'ignorance , du coquinisme , de l'effronterie , du pédantisme , & de la suffisance qui prédomine dans son individu .

Je donne & lègue à *Charles-Simon Bouchot de Villefort* , lieutenant-criminel au châtelet de Paris , une bouteille d'eau de la fontaine de Jouvence , que je lui conseille de boire d'un seul trait , afin de lui faire oublier le passé , c'est-à-dire l'infamie dont il s'est couvert aux yeux de ses confrères & du parlement , en consentant assez volon-

tiers à l'établissement d'un grand bailliage au châtelet , dont il espéroit être le chef.

Je donne & lègue au nommé *Hubert* , concierge des prisonniers de la conciergerie du palais à Paris , en reconnaissance des propos qu'il se permettoit de débiter sur mon compte , en présence des prisonniers , lors du siège du palais , un manuscrit intitulé : *Tableau de la conciergerie* , par un prisonnier ; édition 1789. Ce nouveau Cerbère y est dépeint sous des couleurs si agréables ; sa conduite envers les prisonniers y est si avantageusement décrite ; ses bienfaits , son humanité éclatent en tant de circonstances , que s'il veut se rendre justice , d'après la lecture de cet ouvrage , c'est de purger la société d'un monstre de son espèce , en s'enfouissant à jamais dans les entrailles de la terre.

Je donne & lègue à M. *Héraut de Séchelles* , 2^e avocat-général au parlement de Paris , un bon fouet de Postillon , pour chasser de chez lui le nommé *Pigeau* , son secrétaire , attendu que ce scélérat reçoit des deux mains l'or des plaideurs , en leur promettant à chacun de faire donner les conclusions en leur faveur. Friponnerie

d'autant plus criante , que non-seulement il trompe l'une des deux parties , mais qu'il lui vole encore son argent.

Je donne & lègue au nommé *Samson* , exécuteur des hautes œuvres , dix mille exemplaires de l'arrêté du parlement de Paris , du 4 Mai 1788 , qu'il a brûlé & lacéré au pied du grand escalier du palais , pour les vendre à son profit , & se dédommager par-là de toutes les corvées que le parlement lui a fait faire successivement depuis quelque temps , à la requête du célèbre *Antoine* , brûleur en chef.

Je donne & lègue à M. l'archevêque de *Chartres* , 60,000 liv. , pour le dédommager de pareille somme , qu'il a été obligé de payer à l'un des postillons de M. le Comte d'Artois , pour avoir couché avec sa femme (1).

(1) Le postillon étant allé à Chantilly conduire M. le comte d'Artois , & sachant que M. l'évêque devoit coucher avec sa femme , revint à toute bride à Versailles pendant la nuit. Il rentra chez lui , & surprit M. l'évêque. Furieux , il veut les poignarder tous deux , mais le pauvre évêque , tout tremblant de frayeur , cherche à appaiser le courroux du mari , qui , pour échapper à sa vengeance , le force de lui faire un billet de 60,000 liv. Le comte d'Ar-

Je donne & lègue à M. *Linguet*, un recueil manuscrit d'une infinité de prévarications commises par les parlemens, & qui n'ont pas encore été mises au jour. C'est pourquoi je le prie de vouloir bien les publier dans ses Annales, & de les revêtir de la magie de son style, pour leur donner une couleur encore plus noire : à l'effet de quoi, je lui donne & lègue aussi cinquante paquets de plumes, un quarteau de fiel, & cent rames de papier.

Lesquels legs j'espère qu'il voudra bien accepter, comme autant de preuves de mon souvenir envers les efforts qu'il a faits pour accréditer mes projets, & l'établissement des grands bailliages.

Je donne & lègue au sieur *Morande*, auteur du Courier de l'Europe, un traité du mensonge & de l'impudence, relié en maroquin, & doré sur tranche, pour le remercier des soins qu'il a pris dans le temps de mon ministère, de publier beaucoup d'im-

tois s'étant apperçus de l'absence de son postillon, lui en demanda la raison quand il fut de retour; le postillon lui raconta ce qui s'étoit passé, & lui fit voir le billet. On en rit beaucoup à la cour, & l'évêque fut obligé de payer.

(29)

postures à ma louangé , malgré que je ne
l'en aie aucunement chargé.

Je donne & lègue aux auteurs du *Mercure*
& du *Journal de Paris* , un très-gros recueil
manuscrit d'anecdotes intéressantes , & de
pièces littéraires du meilleur goût , pour
les insérer dans leurs feuilles , afin de ra-
nimer la lecture languissante de leurs
abonnés , & dédommager le public de
celles qui ont paru jusqu'à présent : lequel
legs est fait en considération de l'indul-
gence que les auteurs de ces feuilles ont
eu à publier l'acceptation de plusieurs grands
bailliages , dont les refus étoient constatés
par les protestations les plus énergiques.

Je donne & lègue au *Chevalier Dubois* ,
cent bottes de paille pour lui & son beau
cheval blanc que tout Paris connaît , en re-
connaissance de la manière adroite & sage
dont il s'est comporté lors du siège du
palais.

Je donne & lègue à M. *Dugoult* , an-
cien officier aux Gardes , tous les secrets
que *Desbriugnières* m'a communiqués , pour
mettre à exécution , avec dextérité , les

ordres du roi dont il pourra désormais être chargé.

Je donne & lègue un imprimé de la déclaration du Roi sur l'établissement des grands bailliages , à M^e *Fournel* , avocat , qui , par une foibleesse impardonnable , ne rougit pas de servir la haine ridicule , servile & basse du parlement , qui seul le fait agir , en se chargeant de décrier dans des consultations la conduite des juges du grand bailliage de Beauvais , dans l'affaire des nommés *Rondelle* , pour tâcher de prendre ces officiers à partie . La lecture de cette déclaration pourra peut- être lui dessiller les yeux , & lui apprendre que quand il seroit vrai que les juges du grand bailliage de Beauvais auroient prévariqué , ni le parlement de Paris , ni aucun autre , ne seroit compétent pour en connoître , attendu qu'aux termes de la déclaration insitutive des grands bailliages , leurs jugemens ne sont point soumis à la censure des parlementaires . Il n'y auroit qu'au conseil du roi seul , que les parties prétendues offensées pourroient s'adresser . Les ressorts secrets que le parlement de Paris a mis en activité dans cette affaire pour s'en attribuer la connoissance , ne sont donc que l'effet

d'une manœuvre qui déshonore les auteurs, autant qu'elle fait connoître de plus en plus combien ces messieurs sont peu délicats sur le choix des moyens, quand ils cherchent à se venger.

Je donne & legue à M. *Desartines, le fils*, conseiller au parlement de Paris, une collection complète de l'Arétin, avec des figures en taille-douce, représentant au naturel les 150 postures agaçantes que demoiselle Adeline, de la comédie italienne, exécute avec ses plus chers favoris dans ses libations sur l'autel de Venus. Ce legs sera d'autant plus agréable à M. Desartines, que si dans le nombre de toutes ces attitudes, il en est quelques-unes que cette nymphe n'ait pas encore employées avec lui, il pourra la prier de lui procurer cette nouvelle jouissance.

Je donne & legue à M. *le marquis d'Harcourt*, gouverneur en survivance de la ville de Rouen, & de la province de Normandie, une somme de 12000 liv. pour acheter une maison dans Rouen, afin de pouvoir s'y loger quand il revient de la campagne, attendu que personne ne veut lui en louer à cause des bons services qu'il a rendus

à toute la ville , & de sa vigilance , comme un des principaux chefs de mes espions , à découvrir tout ce qui se passoit , à m'en rendre compte , & à exécuter mes ordres avec la plus grande ponctualité .

Je donne & legue à chacun des lieutenants généraux , particuliers , avocats & procureurs du roi , qui ont accepté ces charges dans les grands bailliages , cinquante robes rouges , pour les dédommager de l'indignation & des opprobres dont ils sont devenus l'objet ; lesquelles robes on rouvera dans un de mes greniers ; & afin que les légataires puissent s'en défaire plus facilement & les revendre pour un prix raisonnable , ils pourront s'adresser au nommé le Comte , fripier , sous les piliers des halles où je les ai fait faire , & qui m'a donné sa parole de les reprendre à peu de perte , en cas qu'elles ne servent point , attendu qu'il en fournit à beaucoup de parlementaires , & pendant le carnaval .

Je donne & legue au commissaire Renard , de la ville de Rouen , un bonnet quarré , un rabat , une robe & une paire de souliers , pour lui tenir lieu de ceux qu'il a usés dans toutes

toutes ses courses avec le *marquis d'Har-*
court, auquel il est entièrement dévoué.

Je donne & legue à *l'avocat Bourgeois*, fils du commissaire, qui l'a deshérité en mourant, comme étant un mauvais sujet & un polisson, un chapeau, deux cols, deux chemises, un habit, une veste, une culotte, une paire de bas, une de souliers, & un mouchoir, pour le récompenser de ses offres à remplir une place dans un grand bailliage; & attendu que ma mort va le priver de prendre ses répas à l'avenir dans ma cuisine, je lui donne & legue 24 sols par jour sa vie durant.

Je donne & legue à *Flambart*, commandant la maréchaussée à Rouen, chevalier de l'ordre royal & militaire de saint-Louis, douze cadenas, six paires de menottes, & autant de boulons, pour le mettre à portée de continuer à s'acquitter des devoirs de son état, avec les mêmes précautions qu'il l'a fait pendant mon ministère.

Je lui donne & legue pareillement un exemplaire de l'instruction sur l'espionnage, par *Desbrugnières*, dédié & présenté au

*marquis d'Harcourt, & imprimé, à Rouen,
par ses ordres, chez le Boulanger. (1)*

Je donne & legue au *sieur Pigeon*, lieutenant général, honoraire au bailliage du palais, avocat au parlement, & ancien échevin de la ville de Paris, une baignoire : il pourra s'en servir afin de dissiper radicalement les symptômes de la folie dont il a été attaqué, & qui se font encore remarquer de tems en tems, pour avoir diverti les deniers qu'il avoit perçus pendant le tems de son échevinage, & dont il lui étoit impossible de rendre compte.

Et pour rétablir entièrement l'économie de sa constitution un peu dérangée, je lui donne & legue encore une douzaine de pâtés de veau de rivière, vu son goût connu pour ces sortes de mets, ainsi qu'il en a donné la preuve dans l'affaire du *comte de Moraugiés* avec les *Verrons*.

Je donne & legue à M. le *marquis de Bourgade*, recev. gén. des fin. & neveu de M. de Calonne, un petit ouvrage intitulé :

(1) Voyez le testament de Desbruguières, édition où se trouve le codicile.

Moyens de s'enrichir par des banqueroutes frauduleuses, sans craindre les poursuites de ses créanciers. Ce traité lui sera d'autant plus utile, qu'il pourra revenir en France après avoir quitté l'Angleterre où il est allé se réfugier pour y dissiper probablement avec son cher oncle, la masse énorme des fonds que la sagacité industrielle du receveur avoit fait couler en abondance dans sa caisse, à l'époque où il vouloit jouer son jeu.

Je donne & legue à M. *Dionis du séjour*, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, une paire de lunettes d'approche, à l'angloise, pour lui servir à mieux appercevoir dorénavant les globes célestes dont il fait sa principale étude, & à découvrir dans les affaires, le véritable point de la question; étant ridicule qu'un magistrat qui ne voit pas à un demi-pied devant lui, veuille s'aviser de pénétrer sans guide dans les cieux.

Je donne & legue à l'abbé *Morelet* une pièce de 12 sols pour prix de tous les libelles qu'il a composés par mon ordre.

Je donne & legue au nommé *Douïs*,

commis ventilateur, & sous-espion à Paris, une phiole d'alkali-volatile, pour le garantir de l'air méphitique qu'il pourroit respirer toutes les fois qu'il assistera à l'ouverture d'une fosse de commodités, en récompense des découvertes qu'il a faites de pamphlets, brochures & manuscrits nouveaux qui se débitoient au palais & ailleurs.

Je donne & legue aux treize épiciers du royaume, l'esprit des loix, par Montesquieu, pour se pénétrer par une lecture réfléchie de ce principe salutaire, « Que dans les gouvernemens bien constitués, la puissance de juger doit être pour ainsi dire imperceptible ; qu'elle ne doit point résider dans des corps permanens, mais bien entre les mains de jurés choisis alternativement parmi le peuple, & que la loi puisse atteindre quand ils s'en rendent les violateurs, parce qu'autrement il en résulte toujours de très-grands inconveniens. »

Lors donc que les parlemens s'opiniâtront à soutenir que leurs charges doivent être inamovibles, ce langage annonce une envie démesurée d'exercer un despotisme affreux sur la nation, sans jamais craindre

d'être poursuivis pour raison des prévarications horribles qu'ils commettent journallement, comme cela est arrivé jusqu'à présent. Pour remédier à ces abus dangereux, c'est à la nation de prendre ses mesures si elle veut jouir des droits de la liberté & s'affranchir à jamais de la verge de fer, sous laquelle ces êtres destructeurs du genre humain font gémir les citoyens depuis si long-tems.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire, M. de Meaupeou, mon digne coopeateur aux révolutions dernières, espérant qu'il voudra bien avoir pour moi, la bonté que j'ai eu pour mon ami Beaujon, avec cette différence que je suis bien fâché de ne pouvoir le gratifier aussi généreusement qu'il l'a fait envers moi, attendu que je laisse une succession un peu délabrée, malgré que j'aye bien puisé dans celle de mon cher Beaujon; cependant pour lui donner une marque de mon estime & de ma reconnaissance, je le prie d'accepter une petite boîte d'or qu'il trouvera dans mon secrétaire; elle renferme un secret merveilleux pour ne jamais rougir; comme il ne lui manque plus que cette per-

(38)

fection, l'œuvre alors sera consommée,
& il pourra tout braver.

O vous, qui recevez des marques de mon
attachement, priez aussi pour moi le père
des élus; que votre intercession adoucisse la
rigueur de mon sort, & vous préserve de
ma renommée. *Amen.*

Signé, De LAMOIGNON.

